



## **COMPTE RENDU ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE 2023-2024 du 12 décembre 2024**

### **Participants**

38 Amicalistes sont présents, dont les 12 membres du Comité Directeur

28 Pouvoirs remis

Laurence DOUCHET, Présidente de l'Amicale débute la séance en rappelant l'ordre du jour.

### **1/ Modification des statuts (vote)**

Laurence Douchet, Présidente de l'Amicale présente les nouveaux statuts. Les modifications sont portées sur :

- Article 3 : point 2 et 3 (Modification concernant le CNAS et officialisation de la partie billetterie)

→ *Vote : POUR avec 1 contre (Bruno MERCIER)*

### **2/ Modification du règlement intérieur**

Laurence DOUCHET, présente les modifications apportées au règlement intérieur à savoir :

- Modification des quotients :
  - ☛ Tranche 1 : 35% contre 46%
  - ☛ Tranche 2 : 30% contre 36%
  - ☛ Tranche 3 : 25% contre 32%
  - ☛ Suppression de la tranche 4
- Validation de l'inscription des sorties/séjours quant le paiement a été effectué
- Concernant les séjours, seul le membre du bureau en charge d'organiser le séjour et prioritaire

→ *Vote : POUR à l'unanimité*



### 3/ Rappels divers et questions

Laurence DOUCHET rappelle que les agents ont jusqu'au 15 février pour venir retirer leur chèque cadeau de Noël (enfants jusqu'à l'année des 14 ans).

Colette BULTEAU alerte sur les demandes de prestations du CNAS à savoir qu'elles sont à demander dans un délai de 6 mois. Dépassé ce délai l'Amicale ne pourra rien faire.

Fabienne BARBEAU informe que toutes les informations sont à retrouver sur le site internet de l'Amicale.

→ <https://www.amicale-cacp.com>

### Fin de la séance

Laurence Douchet  
Présidente

